

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Définir le harcèlement à l'école et identifier ses différentes formes.
- Etablir des liens entre les droits de l'enfant et le harcèlement à l'école.
- Identifier quelques stratégies d'intervention face au harcèlement à l'école.

LIENS AU PER

- SHS 34 – Saisir les principales caractéristiques d'un système démocratique (4, 6, 8).
- FG 32 – Répondre à ses besoins fondamentaux par des choix pertinents (2, 4).
- FG 38 – Expliciter ses réactions et ses comportements en fonction des groupes d'appartenance et des situations vécues (A, D).
- Capacités transversales: collaboration, communication, démarche réflexive.

DURÉE

Environ 2 périodes: les activités sont à réaliser de préférence à des moments distincts et dans l'ordre proposé.

DÉROULEMENT ACTIVITÉ JEUX DE RÔLE

PREMIÈRE PARTIE

Matériel: scénarios pour les jeux de rôles 🖐

- Demander aux élèves leur définition du harcèlement entre pairs et la compléter si nécessaire en mettant en évidence les caractéristiques suivantes: intention de nuire, répétition, asymétrie de pouvoir entre la victime et les auteur-e-s (voir l'encadré «Définition du harcèlement pour les élèves»).
 - Les élèves citent des exemples d'actes de violence qui peuvent intervenir dans un processus de harcèlement. Aider ensuite les élèves à classer ces exemples en différentes catégories: violence verbale, physique, à caractère sexuel, cyberharcèlement, exclusion, etc.
 - Les élèves lisent les 5 scénarios et choisissent celui qu'ils souhaiteraient interpréter. Former ensuite plusieurs groupes de quatre ou cinq élèves en fonction de leurs choix. Insister sur l'importance d'attribuer des rôles de témoins (pas seulement victimes et auteurs) et la possibilité d'avoir un narrateur ou une narratrice.
 - Les groupes définissent les rôles de chacun et s'entraînent à jouer le scénario reçu.
-
- DEUXIÈME PARTIE**
- Matériel:** feuilles A4, Convention des droits de l'enfant simplifiée 🖐
- Les élèves, en fonction de leur âge et de leurs compétences en lecture, prennent connaissance de la Convention des droits

de l'enfant simplifiée ou effectuent une recherche sur internet concernant les droits de l'enfant. Ils identifient ensuite les droits menacés par le harcèlement à l'école.

- Les droits menacés par le harcèlement à l'école sont inscrits sur des affiches disposées dans la classe (voir l'encadré).
- Les élèves jouent les jeux de rôles préparés à la période 1. Après chaque jeu de rôle, les élèves sont invités à réagir librement, puis à mettre en évidence les enjeux de la scène: conséquences pour la victime et ses sentiments, rôle des témoins, intentions et sentiments des auteur-e-s et issues possibles de la situation.
- Après la période de discussion, les élèves sont invités à faire des liens avec les droits de l'enfant. «A votre avis, quel est le droit le plus important dans cette scène ? Pourquoi?». Cette prise de position pourra se faire par discussion ou physiquement, en se déplaçant vers l'affiche du droit concerné. Les élèves justifient leur position.
- A l'issue de cette réflexion, les élèves identifient avec l'aide de l'enseignant-e les ressources et pistes d'action possibles pour chacun des acteurs, qu'ils soient victimes, témoins ou encore auteurs.

PROLONGEMENT POSSIBLE

Faire rejouer les scènes, éventuellement devant d'autres classes, en donnant la possibilité aux spectateurs d'intervenir en disant «STOP» et en prenant le rôle de l'un des personnages pour changer la situation (sous la forme du théâtre-forum).

BULLETIN DE COMMANDE

- Dossier enseignants - N° article 10c-124MF
- Fiche élève Cycle 1 - N° article 10c-122MF
- Fiche élève Cycle 2 - N° article 10c-121MF
- Convention relative aux droits de l'enfant - N° article 10c-84MF

Nom..... NPA, Lieu

Prénom..... Tél.

Institution E-Mail

Adresse Adresse privée professionnelle

Les documents ci-dessus sont gratuits.
Les fiches élèves sont disponibles en 1 exemplaire par élève.
Frais d'envoi à votre charge.

Bulletin à renvoyer à:
éducation21 – Avenue de Cour 1 – 1007 Lausanne
Tél. 021 343 00 21
vente@education21.ch – www.education21.ch



THÈME: LE HARCÈLEMENT À L'ÉCOLE

Chaque année, à l'occasion de la Journée des droits de l'enfant (20 novembre), les enseignant-e-s ont à leur disposition des fiches pédagogiques pour aborder un thème particulier lié aux droits de l'enfant sur 2 à 3 périodes avec leur classe.

Pour 2016, nous avons choisi d'aborder le thème du harcèlement entre pairs à l'école en proposant des activités et un cadre de discussion basés sur la Convention internationale relative aux droits de l'enfant.

L'école met les élèves au défi du «vivre ensemble»: c'est pourquoi il est important de s'appuyer sur les droits de l'enfant pour promouvoir des valeurs non violentes, travailler sur le climat de classe avec les élèves et sur les attitudes qui tolèrent, acceptent, encouragent ou au contraire permettent de stopper le harcèlement, et plus largement les incivilités en milieu scolaire.

Les activités permettent d'aborder les questions suivantes:

- Quels sont les droits fondamentaux de l'enfant?
- Comment s'exercent-ils dans le quotidien?
- Quels droits de l'enfant sont menacés par le phénomène du harcèlement entre pairs à l'école?
- Quelles pistes mobiliser pour prévenir ou stopper ce phénomène?

LIENS AU PER

Le plan d'études romand (PER) accorde une place privilégiée à l'éducation à la citoyenneté et à l'éducation en vue d'un développement durable (EDD), dans lesquelles s'inscrivent les droits de l'enfant.

Les objectifs d'apprentissage des activités présentées dans ce dossier concernent principalement la formation générale (FG), spécifiquement

son axe «Vivre ensemble et exercice de la démocratie», ainsi que le domaine disciplinaire des sciences humaines et sociales (SHS) à travers l'éducation à la citoyenneté.

De plus, les différentes activités permettent d'exercer plusieurs capacités transversales, comme la collaboration, la communication ou encore la démarche réflexive.

L'éducation en vue d'un développement durable, dans laquelle s'inscrit l'éducation aux droits de l'enfant, encourage des compétences spécifiques, telles que la pensée systémique, la pensée critique, la pensée prospective, la communication et le travail d'équipe, ainsi que la reconnaissance de sa marge de manœuvre:

- Les élèves comprennent la signification des différents droits de l'enfant et les reconnaissent dans leurs situations de vie et celles d'autres enfants.
- Les élèves réfléchissent à l'exercice de leurs droits, de ceux des autres et à leur propre position vis-à-vis du harcèlement entre pairs à l'école.

RECOMMANDATIONS AUX ENSEIGNANT-E-S

En guise de préparation, nous vous invitons à lire la Convention internationale relative aux droits de l'enfant. Vous trouvez la version complète, diverses versions simplifiées, ainsi que différents documents nécessaires aux activités proposées en téléchargement gratuit sur 🖐

Avant d'aborder le harcèlement en classe, nous vous invitons à établir le cadre nécessaire pour aborder cette thématique sensible en demandant par exemple aux élèves de ne pas citer de noms, de respecter la parole et l'opinion des autres, afin de fixer un cadre de travail et d'expression basé sur le respect. S'il est difficile d'aborder et encore plus de résoudre une situation de harcèlement avec le groupe au complet, il est important que les élèves concernés aient à disposition des ressources pour trouver du soutien individuellement par la suite.

LES DROITS DE L'ENFANT EN LIEN AVEC LE HARCÈLEMENT ENTRE PAIRS (LISTE NON EXHAUSTIVE)	PISTES DE DISCUSSION POUR ABRORDER CES DROITS AVEC LES ÉLÈVES
Droit à la non-discrimination (article 2): Le harcèlement se fonde sur le rejet et la stigmatisation d'une différence. Il constitue une forme de discrimination et conduit à l'exclusion.	Tous les enfants ont-ils les mêmes droits? Que veut dire «discrimination» et quels exemples peut-on donner? Que veut dire «justice»?
Droit à la participation (art. 12, 13): L'enfant harcelé est exclu du groupe, son droit à la participation lui est confisqué. Il est réduit au silence, ne peut pas exprimer sa souffrance et son opinion peut difficilement être entendue.	Que signifie «donner son opinion»? Qui a le droit de le faire? Comment, c'est-à-dire par quels moyens et selon quelles règles? Que faire pour être écouté-e?
Droit à la protection contre la violence (art. 19): L'enfant harcelé peut être victime de violence verbale, physique ou psychologique.	Qu'est-ce que la violence? Quelles formes peut-elle prendre? Où a-t-elle lieu? Que peut-on faire contre?
Droit à la vie, au développement et à la santé (art. 6, 24): Le harcèlement peut avoir des conséquences sur la santé physique et psychique de la victime.	Que faut-il pour être en bonne santé? Qu'est-ce qui peut nuire à la santé? Quels effets le harcèlement peut-il avoir sur la santé?
Droit à l'éducation (art. 28, 29): L'élève victime de harcèlement voit son droit à l'éducation menacé (absentéisme, échec scolaire, etc.).	Qui va à l'école? Pourquoi va-t-on à l'école? De quoi a-t-on besoin pour apprendre?

DÉFINITION DU HARCÈLEMENT POUR LES ÉLÈVES

On utilise le mot «harcèlement» lorsqu'un ou plusieurs enfants «embêtent» (insultent, tapent, excluent, se moquent ou encore propagent des rumeurs) un autre enfant et que cela se produit de manière répétée. Ce n'est pas un conflit entre deux enfants qui ne sont pas d'accord, mais un moyen pour les personnes qui harcèlent de se donner du pouvoir sur les autres. Les actes de harcèlement peuvent être de petites choses apparemment sans gravité, mais lorsque cela se produit de nombreuses fois, cela peut faire beaucoup de mal. Le cyberharcèlement est une forme de harcèlement particulière qui se fait sur internet et par l'utilisation des nouvelles technologies de communication (téléphones portables, réseaux sociaux, blogs, etc.).



OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Identifier quelques droits de l'enfant à partir d'illustrations.
- Décrire les attitudes qui préviennent ou enravent les situations de violence à l'école.
- Exprimer sa représentation d'un droit au travers d'un dessin et d'une phrase.

LIENS AU PER

- FG 14-15: Participer à la construction de règles facilitant la vie et l'intégration à l'école et les appliquer.
- FG 18: Se situer à la fois comme individu et comme membre de différents groupes.
- Capacités transversales: collaboration, communication, démarche réflexive.

DURÉE

1 à 2 périodes, à partager au besoin en périodes plus courtes en fonction de la durée d'attention des élèves. Les activités sont à réaliser à la suite ou à des moments distincts, dans l'ordre proposé.

DÉROULEMENT ACTIVITÉ 1
MEMORY DES DROITS DE L'ENFANT

Matériel: fiche élève (1 fiche pour 2 élèves), Convention des droits de l'enfant illustrée 🖐

- Expliquer aux élèves que la classe va découvrir les droits de l'enfant à l'occasion de la Journée internationale des droits de l'enfant qui a lieu chaque année

le 20 novembre. Recueillir les représentations des élèves à ce sujet puis expliquer que presque tous les pays du monde ont décidé que les enfants ont, dès leur naissance, des droits, dont ceux qui sont illustrés sur les cartes du jeu Memory de la fiche. Expliquer que les images représentent certains des droits de l'enfant, en particulier ceux qui concernent la violence à l'école.

- Répartir les élèves deux par deux et distribuer une fiche à chaque duo, qui colorie et découpe le Memory. Deux par deux et à tour de rôle, les élèves retournent deux cartes selon les règles du Memory. Lorsque deux cartes identiques sont découvertes, l'élève qui les a retournées décrit l'image à son camarade.
- A la fin du jeu, reprendre en plénière les descriptions faites par les élèves, expliquer si besoin l'intitulé des droits et susciter la discussion par des questions ouvertes (voir l'encadré en page précédente).
- Les droits de l'enfant travaillés à travers le jeu du Memory peuvent ensuite être affichés en classe comme outil de référence.

DÉROULEMENT ACTIVITÉ 2
AGIR CONTRE LA VIOLENCE À L'ÉCOLE

Matériel: image du droit d'être protégé-e contre la violence tirée de la Convention des droits de l'enfant illustrée 🖐, feuilles blanches, éventuellement illustrations de catégories de personnes pouvant protéger les enfants contre la violence (par exemple camarades, frères et sœurs, enseignant-e-s, parents, etc.) au choix de l'enseignant-e.

- Montrer l'image illustrant le droit d'être protégé-e contre la violence et lancer la discussion sur la signification du mot «violence».
- Les élèves décrivent toutes les formes de violence que l'on peut rencontrer à l'école. L'enseignant-e les écrit ou les dessine au tableau.
- Demander aux élèves quelles sont les personnes qui peuvent protéger les enfants contre la violence à l'école et écrire sur chaque feuille blanche une personne ou catégorie de personnes citée par les élèves. Il est possible d'imprimer à l'avance des illustrations pour les élèves qui ne lisent pas encore.
- Former des groupes de 3-4 élèves. Chaque groupe choisit une feuille et décrit ce que peut faire la personne inscrite sur sa feuille pour arrêter une situation violente ou l'empêcher de se produire.
- Les actions trouvées par les élèves sont dictées à l'enseignant-e, illustrées, mimées ou encore photographiées.
- Chaque groupe présente ses idées à l'ensemble de la classe. Les solutions sont affichées comme outil de référence en classe.

PROLONGEMENT POSSIBLE

Sur la base de ce qui a été appris au travers des activités, chaque élève dessine une bulle de BD et y inscrit le droit de son choix. La bulle peut être complétée en dictée à l'adulte, en écriture émergente ou avec un moyen de référence. L'élève contextualise le droit choisi en se dessinant sous la bulle dans une situation précise.


IMPRESSUM

ÉDITION ET COORDINATION
Institut international des Droits de l'Enfant (IDE)
Cheffe de projet: Céline Morisod

DIFFUSION
En collaboration avec l'Éducateur

Auteure: Carole Barby
Illustrations: Louiza Becquelin
Graphisme: Le fin mot Communication
Imprimerie: Mengis Druck AG

AVEC LE SOUTIEN FINANCIER DE:

 Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
Office fédéral des assurances sociales OFAS

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Connaître quelques droits contenus dans la Convention des droits de l'enfant, en particulier le droit d'être protégé-e contre la violence.
- Identifier des situations de harcèlement à l'école et imaginer des pistes de solutions pour y mettre fin.
- Imaginer les sentiments et intentions des différents personnages concernés par une situation de harcèlement en développant son empathie.

LIENS AU PER

- SHS 24 – Identifier les formes locales d'organisation politique et sociale (3).
- FG 25 – Reconnaître l'altérité et développer le respect mutuel dans la communauté scolaire (2, 3, 6).
- Capacités transversales: collaboration, communication, démarche réflexive.

DURÉE

Environ 3 périodes: les activités sont à réaliser à la suite ou à des moments distincts, dans l'ordre proposé, distincts, dans l'ordre proposé.

DÉROULEMENT ACTIVITÉ 1
À LA DÉCOUVERTE DES DROITS DE L'ENFANT

Matériel: Convention des droits de l'enfant illustrée 🖐

- Distribuer la Convention des droits de l'enfant illustrée aux élèves ou l'afficher en précisant que ces 10 droits sont une partie des articles contenus dans une sorte de contrat avec des conditions en faveur des enfants signé par presque tous les pays du monde.
- Commenter les droits de l'enfant avec les élèves et s'assurer de leur compréhension.
- Par petits groupes, les élèves tirent au sort ou choisissent un droit. Ils préparent un jeu de rôle illustrant ce droit (variante: une situation où ce droit n'est pas respecté). Les autres élèves doivent ensuite deviner le droit joué par chaque groupe.
- Susciter une discussion sur le droit d'être protégé-e contre la violence, en particulier à l'école, en posant des questions ouvertes (voir l'encadré «Droit à la protection contre la violence»).

DÉROULEMENT ACTIVITÉ 2
LA DANSE DES BRUTES/BULLY DANCE

Matériel: film «La danse des brutes/Bully dance» à visionner sur www.onf.ca/film/la_danse_des_brutes (film d'animation de 10 minutes, sans dialogue), fiche élève, Convention des droits de l'enfant illustrée 🖐

- Rappeler les droits de l'enfant découverts dans l'activité 1 et orienter la discussion sur le droit d'être protégé-e contre la violence, en particulier à l'école. Demander aux enfants d'exprimer ce qu'ils savent du harcèlement, et si nécessaire compléter leurs connaissances (voir l'encadré «Définition du harcèlement pour les élèves»).
- Annoncer que le film montre différentes scènes de harcèlement et demander aux élèves d'observer de quelles manières l'enfant à la balle rouge est harcelé.
- Visionner le film en marquant de courtes pauses pour expliciter ce qui s'est passé dans la scène visionnée.
- Distribuer aux élèves la fiche avec les différentes scènes du film comme support pour la discussion. Demander aux élèves de récapituler les différentes formes que prend le harcèlement dans ce film. Les inscrire au tableau.

- Revenir sur les comportements et rôles des différents personnages du film en ouvrant la discussion avec les élèves.

Propositions de questions pour analyser le film et guider la discussion:

- Pour aborder le rôle des personnages témoins: «Qui est intervenu pour essayer de régler le problème? Est-ce que cela a fonctionné? Qu'ont fait les autres personnages? Les personnes qui ne sont pas intervenues ont-elles aussi un rôle à jouer?»
- Pour aborder le comportement du personnage auteur de harcèlement: «A votre avis, pourquoi le personnage harcèle-t-il son camarade? Selon vous, comment se sent-il en faisant cela?»
- Pour aborder les conséquences du harcèlement: «Quels sont les effets du harcèlement: sur le personnage victime et sur les autres personnages, au sein de la classe et de l'école?» Insister sur l'exclusion du groupe vécue par le personnage victime et sur l'impact au niveau du climat scolaire.
- Pour aborder les pistes de solution: «Que se passe-t-il à la fin du film? Selon vous, est-ce que le film se termine bien et pour qui? Comment imaginez-vous la suite de

l'histoire?» Attirer l'attention des élèves sur le risque de mise à l'écart du personnage auteur de harcèlement à la fin du film et élargir la discussion sur le droit pour chaque élève d'être entendu-e et l'importance de se sentir reconnu-e dans la classe (voir l'encadré «Droit à la participation»).

- Aborder avec les élèves les émotions des différents personnages: «A votre avis, quelles émotions ressent l'élève victime de harcèlement? Et les autres? Comment vous sentiriez-vous à leur place?». Sur la fiche, écrire les sentiments des différents personnages dans chaque scène en parlant à la première personne.
- Reprendre la Convention des droits de l'enfant illustrée. Par groupes, les élèves évaluent quels droits sont menacés dans une situation de harcèlement et justifient leurs choix. Lors d'une mise en commun, chaque groupe explique: «Nous pensons que le droit à... est menacé, parce que...». L'objectif n'est pas de dresser une liste exhaustive, mais d'établir des liens justifiés et pertinents (voir encadré).

VARIANTE 5H-6H

THÉÂTRE DE MARIONNETTES DE LA SCÈNE DU GÔTER

Matériel: pailles, personnages à imprimer sur du papier cartonné 🖐, ruban adhésif.

- Fabriquer des marionnettes représentant les personnages de la scène du goûter: la victime, un témoin passif, un adulte, le harceleur ou encore les complices du harceleur. Faire jouer les élèves par petits groupes, avec, pour chaque groupe, un personnage différent qui intervient pour stopper la situation de harcèlement.

VARIANTE 7H-8H

STOP AU HARCÈLEMENT!

Matériel: panneaux STOP imprimés sur du papier cartonné et supports au choix de l'enseignant-e, crayons, feutres.

- Annoncer au préalable l'objectif de l'activité aux élèves, qui consiste à faire une petite campagne pour sensibiliser les autres élèves de l'école à la thématique du harcèlement.
- Répartir les élèves par groupes (nombre au choix de l'enseignant-e) et attribuer un panneau «STOP» à chaque groupe. Les élèves inscrivent au dos du panneau un message pour dire «non» au harcèlement. Inciter les élèves à faire référence aux droits de l'enfant dans leurs messages. Afficher ou suspendre les panneaux dans l'école, de manière à ce que les deux côtés soient visibles.

ONT CONTRIBUÉ AU PROJET

 **Fondation Village d'enfants Pestalozzi**
Tél. 071 343 73 30
kinderdorf@pestalozzi.ch
www.pestalozzi.ch

 **Terre des Hommes Suisse**
Tél. 022 736 36 36
secretariat@terredeshommesuisse.ch
www.terredeshommesuisse.ch

 **Amnesty International, Section Suisse**
Tél. 031 307 22 22 / 031 307 22 48
fgaudreault@amnesty.ch
www.amnesty.ch/fr/ecole-et-formation/ecole

 **Le syndicat des enseignants romands (SER)**
Tél. 027 723 59 60
ser@le-ser.ch
www.le-ser.ch

 **Fondation Sarah Oberson**
Tél. 027 205 73 03
info@sarahoberson.org
www.sarahoberson.org

 **Fondation Pro Juventute**
Tél. 021 622 08 17
monique.ryf@projuventute.ch
www.projuventute.ch